

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

**Gare de NANTES -
44000**

La convention d'occupation signée le 28/12/2018 entre SNCF Gares & Connexions et la société KJ DEVELOPPEMENT 44 pour une durée de dix ans en gare de Nantes pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 5 signé en date du 3 juillet 2025 :

- Restauration rapide service à table ou à emporter

Cet avenant, dont l'objet porte sur l'octroi d'un allègement temporaire de redevance annuelle de base, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.